Envoyé en préfecture le 24/06/2025
Reçu en préfecture le 24/06/2025
Publié le
ID : 027-212704696-20250623-25_19-BF

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 23 juin 2025	Le vingt-trois juin deux mil vingt-cinq à 18h37, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 16 juin 2025, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Richard JACQUET, Maire.
Date de convocation 16 juin 2025	Étaient présents : Anne-Sophie DE BESSES, Albert NANIYOULA, Carole HERVAGAULT, Léon TAISNE, Marie-Claude LAURET, Pascal MARIE, Monique INFRAY, Maryvonne DAVOT, Anthony LE PENNEC, Nadine DESCHAMPS, Arnaud DAMIEN, Danielle BERTRE, Mourad AFIF-HASSANI, Guy COTTREZ, Hervé LOUR, François BIQUILLON
Nombre de Conseillers	Etaient absents avec pouvoir : Cédric VIGUERARD à Anne-Sophie DE BESSES, Daniel BREINER à Pascal MARIE, Karine BOTTE à Marie-Claude LAURET, Ludovic GUIOT à Carole HERVAGAULT, Manuella FERREIRA à Maryvonne DAVOT, Philippe MAUGER à Arnaud DAMIEN
En exercice..... **27**	Excusé : Corentin LECOMTE
Présents **17**	Etaient absents : Olivier MOHLO, Stéphane BREHAM, William BERTRAND
Pouvoirs **06**	Secrétaire de séance : Danielle BERTRE
Votants **23**	

Monsieur le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

25.19 – DECISIONS BUDGETAIRES – BUDGET VILLE - DECISION MODIFICATION n°2 – Exercice 2025

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur Le Maire propose de procéder à un correctif budgétaire sur le budget principal de la commune, décision modificative budgétaire n°2 2025.
Cette décision modificative N°2-2025 trouve son équilibre à (-) 20 233,00 € en dépenses et en recettes en section de fonctionnement et ne connait pas de variation budgétaire en dépenses et recettes d'investissement mis à part un virement de chapitre à chapitre.

En recettes de fonctionnement :

Le chapitre 013 – Atténuation de charges, se voit augmenté de (+) 14 540,00 € correspondant pour (+) 8 540,00 € à l'ajustement des remboursements de notre assurance statutaire et pour (+) 6000,00 € à l'ajustement de la MAD d'agent auprès du camping.

Le chapitre 73 – Impôts et taxes, se voit augmenté de (+) 9 000,00 € correspondant à l'ajustement de l'attribution de compensation de l'agglomération suite à la récupération de la gestion du désherbage de la collectivité.

Le chapitre 731 – Fiscalité locale, se voit diminué de (-) 16 416,00 € correspondant à l'ajustement des recettes de fiscalité constatées.

Le chapitre 74 – Dotations et participations, se voit diminué de (-) 53 867,00 €, correspondant pour (+) 15 609,00 € à l'ajustement de la DGF, pour (-) 20 881,00 € à l'ajustement de la DSR, pour (-) 29 991,00 € à l'ajustement de la DCRTP, pour (-) 4 566,00 € à l'ajustement des recettes de compensation de taxes foncières, pour (-) 11 000,00 € au transfert vers le chapitre 70 du remboursement de MAD de personnel à l'agglomération, pour (+) 5 000,00 € au projet santé vous bien de l'ARS, pour (-) 11 738,00 € à l'ajustement des recettes PS de la CAF et pour (+) 3 700,00 € au nouveau dispositif France Agrimer de la restauration scolaire.

Le chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses, se voit augmenté de (+) 32 160,00 € correspondant pour (+) 20 000,00 € au remboursement des frais de l'école de musique par l'agglomération, pour (+) 11 000,00 € au remboursement de MAD de personnel par l'agglomération évoqué précédemment, pour (+) 1000,00 € à l'ajustement des recettes de l'animation et vie locale et pour (+) 160,00 € à la vente de bois de chauffage.

Le chapitre 75 – Autres produits de gestion courante, est quant à lui diminué de (-) 6 850,00 € correspondant à l'ajustement des loyers des logements dans l'attente d'une remise en location.

Le chapitre 77 – Produits spécifiques, se voit augmenté de (+) 1 200,00 € correspondant à la vente des anciens copieurs de la collectivité.

En dépenses de fonctionnement :

Le chapitre 011 – Charges à caractère général, se voit augmenté de (+) 3 594,00 € correspondant à l'ajustement de lignes à lignes des dépenses des services.

Le chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés se voit diminué de (-) 27 500,00 € correspondant à l'ajustement des charges de personnels en fonction du réalisé.

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification et/ou publication ».

Envoyé en préfecture le 24/06/2025
Reçu en préfecture le 24/06/2025
Publié le
ID : 027-212704696-20250623-25_19-BF

Le chapitre 65 – Autres charges de gestion courante, se voit augmenté de (+) 3673,00 € correspondant principalement aux régularisations de rattachement et à l'ajustement de la subvention du CCAS.

En recettes d'investissement :

Aucun mouvement budgétaire.

En dépenses d'investissement :

Le chapitre 21 – Immobilisations corporelles, se voit diminué de (-) 20 000,00 € correspondant à un transfert de crédit vers le chapitre 23.

Le chapitre 23 – Immobilisations en cours, se voit augmenté de (+) 20 000,00 € correspondant à l'ajustement des dépenses de maîtrise d'œuvre de l'Eglise phase APD.

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
- Vu l'instruction comptable codificatrice M57, et les décrets d'application
- Vu le Projet de décision modificative n°2/2025 transmis

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'ADOPTER la Décision Modificative Budgétaire N°2/2025 par chapitre suivant l'annexe de vote jointe à la délibération.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

Votants	**23**
Pour	**23**
Contre	**-**
Abstention	**-**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé avec nous au registre les membres présents.

Le/La secrétaire de séance

MAIRIE DE PONT-DE-L'ARCHE 27

Certifié conforme et exécutoire
Le Maire de Pont de l'Arche.
Richard JACQUET

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification et/ou publication ».

Envoyé en préfecture le 24/06/2025
Reçu en préfecture le 24/06/2025
Publié le
ID : 027-212704696-20250623-25_19-BF

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

VUE D'ENSEMBLE — A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	0,00	0,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (3)	0,00	0,00

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	-20 233,00	-20 233,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (4)	-20 233,00	-20 233,00

TOTAL DU BUDGET (5)	-20 233,00	-20 233,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification et/ou publication ».

Envoyé en préfecture le 24/06/2025
Reçu en préfecture le 24/06/2025
Publié le
ID : 027-212704696-20250623-25_19-BF

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	1 073 892,81	0,00	3 594,00	0,00	1 077 486,81
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	2 766 668,12	0,00	-27 500,00	0,00	2 739 168,12
014	Atténuations de produits	41 000,00	0,00	0,00	0,00	41 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	560 050,00	0,00	3 673,00	0,00	563 723,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		**4 441 610,93**	**0,00**	**-20 233,00**	**0,00**	**4 421 377,93**
66	Charges financières	64 700,00	0,00	0,00	0,00	64 700,00
67	Charges spécifiques (4)	15 039,00	0,00	0,00	0,00	15 039,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	5 000,00		0,00	0,00	5 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**4 526 349,93**	**0,00**	**-20 233,00**	**0,00**	**4 506 116,93**
023	*Virement à la section d'investissement (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)*	*379 327,00*		*0,00*	*0,00*	*379 327,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		***379 327,00***		***0,00***	***0,00***	***379 327,00***

TOTAL	**4 905 676,93**	**0,00**	**-20 233,00**	**0,00**	**4 885 443,93**
					+
				D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
					=
				TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**4 885 443,93**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*
(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification et/ou publication ».

Envoyé en préfecture le 24/06/2025
Reçu en préfecture le 24/06/2025
Publié le
ID : 027-212704696-20250623-25_19-BF

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT — C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	91 500,00	0,00	14 540,00	0,00	106 040,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	306 839,00	0,00	32 160,00	0,00	338 999,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	871 757,00	0,00	9 000,00	0,00	880 757,00
731	Fiscalité locale	2 031 850,00	0,00	-16 416,00	0,00	2 015 434,00
74	Dotations et participations (4)	1 464 196,22	0,00	-53 867,00	0,00	1 410 329,22
75	Autres produits de gestion courante (4)	73 400,00	0,00	-6 850,00	0,00	66 550,00
Total des recettes de gestion courante		**4 839 542,22**	**0,00**	**-21 433,00**	**0,00**	**4 818 109,22**
76	Produits financiers	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	1 200,00	0,00	1 200,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		**4 839 842,22**	**0,00**	**-20 233,00**	**0,00**	**4 819 609,22**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL		**4 839 842,22**	**0,00**	**-20 233,00**	**0,00**	**4 819 609,22**
						+
					R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**65 834,71**
						=
					TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**4 885 443,93**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	**379 327,00**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*
(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification et/ou publication ».

Envoyé en préfecture le 24/06/2025
Reçu en préfecture le 24/06/2025
Publié le
ID : 027-212704696-20250623-25_19-BF

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	127 578,00	0,00	0,00	0,00	127 578,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	428 378,17	0,00	-20 000,00	0,00	408 378,17
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	943 081,06	0,00	20 000,00	0,00	963 081,06
Total des dépenses d'équipement		**1 499 037,23**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 499 037,23**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	419 748,00	0,00	0,00	0,00	419 748,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**419 748,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**419 748,00**
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		**1 918 785,23**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 918 785,23**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (8)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***

TOTAL	1 918 785,23
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	57 174,60
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 975 959,83

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification et/ou publication ».

Envoyé en préfecture le 24/06/2025
Reçu en préfecture le 24/06/2025
Publié le
ID : 027-212704696-20250623-25_19-BF

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	1 196 628,21	0,00	0,00	0,00	1 196 628,21
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**1 196 628,21**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 196 628,21**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	287 034,79	0,00	0,00	0,00	287 034,79
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	112 969,83	0,00	0,00	0,00	112 969,83
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**400 004,62**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**400 004,62**
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		**1 596 632,83**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 596 632,83**
021	*Virement de la section de fonctionnement (10)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)*	*379 327,00*		*0,00*	*0,00*	*379 327,00*
041	*Opérations patrimoniales (10)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***379 327,00***		***0,00***	***0,00***	***379 327,00***
TOTAL		**1 975 959,83**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 975 959,83**

\+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 975 959,83

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	379 327,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.
(5) Sauf 165, 166 et 16449.
(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification et/ou publication ».